



Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

USINE DE SOTTEVILLE

Appel à la grève

Suite à notre assemblée du personnel, la décision a été prise de ne pas signer l'accord CSE dans l'état. Il est clair qu'à ce jour la direction veut purement et simplement nous éliminer pour s'attaquer à vos acquis par la suite.

Aujourd'hui rien n'est perdu, bien au contraire tout reste à faire. En effet le protocole d'accord pré-électoral nous permet de continuer la négociation (Répartition et nombre de sièges, nombre d'heures de délégation, limitation du nombre de mandats, etc...)

Continuons notre mouvement comme la semaine dernière pour mener à bien notre combat. Pensons à notre avenir et ne regardons pas l'argent que nous allons perdre, bien au contraire, investissons pour le futur !

N'oublions pas, seul le collectif peut gagner !

Pour les salariés en journée: 1h00 de grève le vendredi 5 Octobre 2018 en fin de journée.

Vendredi 5 Oct. de nuit équipe C de 4h00 à 5h00.

Samedi 6 Oct. du matin équipe B de 12h00 à 13h00.

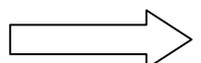
Samedi 6 Oct. de l'après-midi équipe E de 20h00 à 21h00.

Samedi 6 Oct. de nuit équipe C de 4h00 à 5h00.

Dimanche 7 Oct. du matin équipe D de 12h00 à 13h00.

Dimanche 7 Oct. de l'après-midi équipe B de 20h00 à 21h00.

Dimanche 7 Oct. de nuit équipe E de 4h00 à 5h00.



Les grandes lignes du CSE à Rouen

Fonctionnement actuel	Loi Macron	Kimberly-Clark	Nos demandes
35 heures de délégation	21heures de	21heures de	25 heures de délégation
2 réunions / mois	délégation	délégation	2 réunions / mois
Suppléants présents	1 réunion / mois	1 réunion / mois	Suppléants présents
8h15 pour les suppléants	Pas de suppléant	Pas de suppléant	8h15 pour les suppléants
Pas de limite de mandats successifs	0 et négociable en	Pas d'heure	Pas de limite
10 titulaires	entreprise	3 mandats successifs	8 titulaires
10 suppléants	3 mandats successifs	8 titulaires	8 suppléants
	8 titulaires	8 suppléants	3 jours pour activité sociale
	8 suppléants		
CHSCT			
4 réunions annuelles		Création d'une	Création d'une
3 membres	CSSCT	commission SSCT par	commission SSCT par
1 RS par syndicat	Mise en place du CSSCT	Etablissement - 3	Etablissement - 4
8h15 de délégation / membres	dans les entreprises	réunions annuelles -	réunions annuelles 5
5h00 en plus pour le secrétaire	d'au moins	3 mbs dont 1 rep. 2e ou	mbs dont 1 rep. 2e ou 3e
8h15 pour le représentant syndical	300 salariés.	3e collège choisis parmi	collège choisis parmi les
Voix représentatives		les membres du CSE	membres du CSE. La
Possibilité de recourir à		Missions déléguées à la	commission a le pouvoir
un expert payé par la		commission (Enquête,	d'émettre un avis et de
direction		analyse d'accident, droit	recourir à un expert.
		d'alerte).	Missions déléguées à la
		=> La commission n'a pas	commission (Enquête,
		le pouvoir d'émettre un	analyse d'accident,
		avis ni de recourir à un	hygiène et droit d'alerte)
		expert	Présence des
			représentants syndicaux
			de chaque organisation
			et des délégués
			syndicaux de chaque
			organisation.
			8h15 minutes de
			délégation par mois pour
			les membres